

**PETR du Segréen**  
Réunion du comité syndical  
du mercredi 19 octobre 2022 à 20h30

**PROCES-VERBAL**

La présidence de la séance est assurée par Madame Patricia MAUSSION en sa qualité de Présidente.

La Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

EPCI	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ABC	AILLERIE	Pierre		x		Olivier ROUSSEZ
CCVHA	BELLIER POTTIER	Marie-Françoise	x			
CCVHA	BONHOMMET	Jacques	x			
CCVHA	BOURCIER	Michel	x			
ABC	BROSSIER	Daniel	x			
CCVHA	BRU	Jean-Pierre	x			
ABC	CHAUVEAU	Carine	x			
ABC	CHAUVIN	Bruno	x			
ABC	CHERE	Nicolas	x			
CCVHA	CHEVROLLIER	Pascal	x			
ABC	COQUEREAU	Geneviève	x			
CCVHA	CRUBLEAU	Pascal		x		Michel BOURCIER
CCVHA	DRIANCOURT	Marc-Antoine	x			
CCVHA	ESNAULT	Joël		x		Etienne GLEMOT
ABC	ESNAULT	Pierrick	x			
CCVHA	FOUCHER	Juanita	x			
CCVHA	FOUCHEREAU	Marie-Ange		x		Jacques BONHOMMET
ABC	GALON	Yannick	x			
ABC	GAUDIN	Hervé	x			
CCVHA	GLEMOT	Etienne	x			
ABC	GRIMAUD	Gilles	x			
CCVHA	GUICHARD	Virginie		x		

ABC	GUINEHEUX	Christophe		x		
ABC	HEULIN	Pierre-Marie		x		
CCVHA	LANGLAIS	Véronique	x			
CCVHA	LEZE	Maryline	x			
ABC	MARSAIS	Thérèse		x		Daniel BROSSIER
ABC	MAUSSION	Patricia	x			
CCVHA	MENARD	Dominique			x	
CCVHA	MUHAMMAD	Nooruddine	x			
CCVHA	PAGIS	Jean	x			
ABC	PENVEN	Daniel		x		Patricia MAUSSION
CCVHA	PETITEAU	Frédéric	x			
ABC	PROD'HOMME	Anny	x			
CCVHA	RIOU	Yamina	x			
ABC	ROBERT	Anaël			x	
ABC	ROISNET	Valérie		x		
ABC	ROUSSEZ	Olivier	x			
CCVHA	SANTENAC	Rachel	x			
ABC	SARAROLS	Isabelle		x		Anny PROD'HOMME
Personnes invitées	HAMARD	Marie-Jo		x		
	LARDEUX	Jean-Louis	x			

**Présents (quorum 21) : 27**

**Nombre de votants : 34**

**Secrétaire de séance : Nooruddine MUHAMMAD**

**Adoption des procès-verbaux des séances précédentes :**

- 15 juin 2022

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

- 21 septembre 2022

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

## **1. SCoT – Présentation Patricia MAUSSION**

### **a. Intervention de l'AURA dans le cadre de la mission de suivi du SCoT pour l'année 2022**

Madame la Présidente rappelle que l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine est missionnée pour l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs de suivi du SCoT qui présentés chaque année au Comité syndical.

La Présidente laisse la parole aux intervenants pour la présentation :

- Des indicateurs économiques
- Des indicateurs liés à l'habitat

Le document est joint au compte-rendu.

### **b. Intervention de la CCI dans le cadre de la mission des indicateurs du SCoT pour l'année 2022**

Madame la Présidente rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie est missionnées pour alimenter un observatoire du commerce dans le cadre du SCoT. Un certain nombre d'indicateurs sont présentés chaque année au Comité syndical.

La Présidente laisse la parole aux intervenants.

Le document de présentation est joint au compte-rendu.

Monsieur Nicolas CHERE souhaite savoir comment accompagner un commerce qui cherche un repreneur.

Il est précisé que la MCTE d'Angers et le dispositif « Entreprendre en... » sont des moyens d'accompagnement efficaces.

## **2. Office de Tourisme : programme de formation 2022/2023 pour les professionnels du tourisme – Présentation Pierrick ESNAULT**

Monsieur Pierrick ESNAULT, Vice-président, expose :

Comme tous les ans, l'Office de Tourisme souhaite proposer un accompagnement spécifique des prestataires touristiques vers la professionnalisation et l'adaptation de leur stratégie d'entreprise.

Pour l'automne-hiver 2022/2023, un nouveau programme est proposé autour des thèmes suivants :

- Comprendre le fonctionnement de l'outil l'extranet VIT et mieux valoriser son offre sur les sites web partenaires (atelier)
- Maîtriser le fonctionnement de la plateforme de déclaration en ligne de la taxe de séjour (atelier)
- Auditer et optimiser sa notoriété web/son e-réputation (coaching)
- Tout comprendre sur la réglementation et la fiscalité des hébergements touristiques (formation)
- Proposer des nouvelles offres de découverte à ses clients en s'appuyant sur la nature qui nous entoure (formation)
- Réussir sa visite guidée (atelier)

- Savoir valoriser les offres de ma destination et devenir ambassadeur de l'Anjou bleu (atelier)

A noter : ce programme a été pensé en complément de l'offre de formations proposées par la Région dans le cadre de l'Académie du e-Tourisme dédiée au numérique. L'Agence Départementale de l'Anjou, ne propose pas, quant à elle, ce type de programme.

Voici le bilan du programme de formations 2021/2022 :

- 6 sessions organisées par l'OT entre novembre 2021 et avril 2022
- 57 participants dont 23 issus d'ABC et 27 issus de la CCVHA (+ 7 agents du PETR qui ont pu bénéficier aussi de ces formations)
- en moyenne 9.5 participants par session
- taux de satisfaction à 95 %
- double objectif : professionnalisation des acteurs touristiques et interconnaissance/partenariats

Le budget prévisionnel resté inchangé par rapport au programme 2021/2022 ; à savoir 6700 € (5 journées formateur + dépenses connexes). Cette action est financée majoritairement par les recettes de la taxe de séjour. Une participation forfaitaire est toutefois demandée aux participants dès lors où des intervenants extérieurs rémunérés sont sollicités. Il est proposé pour cette nouvelle saison, que cette contribution soit légèrement augmentée pour compenser la hausse des frais de formation : 35 € /personne/journée et 20 € /personne/demi-journée (tarifs des dernières années : 30 € / personne/journée et 15€/personne/demi-journée).

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'approuver la tarification de 35€/participant/journée et 20€/participant/demi-journée, pour les formations proposées aux professionnels par l'Office de tourisme de l'Anjou bleu.**
- **D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à amender et/ou modifier le programme prévisionnel et à prendre toutes les dispositions afférentes à cette action.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

### **3. Mise à jour du tableau des effectifs – Présentation Etienne GLEMOT**

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité suite aux départs et aux recrutements pour l'école de l'Anjou bleu, et à la fin de la compétence MAIA.

Il est proposé de **supprimer** les emplois suivants du tableau des effectifs :

Emplois permanents fonctionnaires à temps non-complet :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 4,5h/semaine

Emplois permanents contractuels à temps non-complet :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 15,25/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 10/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 4,5/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 3,17/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 9,5/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 8/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 7,5/20è
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 6/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 4,83/20è
- 2 postes d'assistant socio-éducatif pour un temps de 28/35è

Il est proposé de créer les emplois suivants au tableau des effectifs :

Emplois permanents contractuels à temps non-complet :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 19,5/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 15/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 10,5/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 6/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 14/20è
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 5/20è
- 1 poste d'adjoint administratif à mi-temps

Le tableau des effectifs ainsi mis à jour est le suivant :

**EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET**

	Nombre de postes		
	01/03/2022	Modifications	01/11/2022
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE :</u></b>			
- Attaché	4		4
- Rédacteur	2		2
- Adjoint administratif	5		5
<b><u>FILIERE CULTURELLE :</u></b>			
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		2
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4		4

<b>FILIERE ANIMATION :</b> - Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE :</b> - Ergothérapeute	1		1
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b> - Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1

#### EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON-COMPLET

	Nombre de postes		
	01/03/2022	Modifications	01/11/2022
<b>FILIERE CULTURELLE :</b> - Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe - pour un temps de 16/20è - pour un temps de 4,5/20è - Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe - pour un temps de 13,5/20è - pour un temps de 11/20è - pour un temps de 10/20è - pour un temps de 8,5/20è - pour un temps de 2,7/20è - pour un temps de 1/20è	1 1 1 1 1 1 1 1	-1	1 0 1 1 1 1 1

#### EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

	Nombre de postes		
	01/03/2022	Modifications	01/11/2022
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b> - Attaché - Adjoint administratif	1 1		1 1
<b>FILIERE CULTURELLE :</b> - Professeur d'enseignement artistique - Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 3		1 3
<b>FILIERE SOCIALE :</b> - Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b> - Technicien	1		1

**EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET**

	Nombre de postes		
	01/03/2022	Modifications	01/11/2022
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>			
- Rédacteur (50%)	1		1
- Adjoint administratif (50%)	0	+1	1
<b>FILIERE CULTURELLE :</b>			
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe			
- pour un temps de 19,5/20è	0	+1	1
- pour un temps de 18,83/20è	1		1
- pour un temps de 15,25/20è	1	-1	0
- pour un temps de 15/20è	0	+1	1
- pour un temps de 10,5/20è	0	+1	1
- pour un temps de 10/20è	1	-1	0
- pour un temps de 6/20è	0	+1	1
- pour un temps de 5,5/20è	1		1
- pour un temps de 4,5/20è	1	-1	0
- pour un temps de 3,17/20è	1	-1	0
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe			
- pour un temps de 14/20è	0	+1	1
- pour un temps de 9,5/20è	1	-1	0
- pour un temps de 8/20è	1	-1	0
- pour un temps de 7,5/20è	1	-1	0
- pour un temps de 6/20è	2	-2	0
- pour un temps de 5/20è	0	+1	1
- pour un temps de 4,83/20è	1	-1	0
- pour un temps de 4/20è	0	+1	1
<b>FILIERE SOCIALE :</b>			
- Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe			
- pour un temps de 28/35è	2	-2	0

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'adopter le tableau des effectifs mis à jour au 01/11/2022**
- **De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget du PETR.**
- **D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire**

**Vote du Comité syndical**

POUR	34	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

#### 4. Compte rendu des décisions de la Présidente – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical :

N°	Date	Objet
22 – 58	12/09/2022	Renforcement de l'équipe OT : Recrutement de Noémie LEROUX, conseillère en séjours, du 03/10 au 31/12/2022
22 – 59	16/09/2022	Ecole de musique : Modification du CDI d'Alain RICOU à compter du 01/09/2022 : 18,83 h/semaine
22 – 60	16/09/2022	Ecole de musique : Modification du CDI de Blandine BESNARD à compter du 01/09/2022 : 19,5 h/semaine
22 – 61	16/09/2022	Ecole de musique : Modification du CDI de Magali DEROUANÉ à compter du 01/09/2022 : 4 h/semaine
22 – 62	22/09/2022	Contrats de location et de maintenance de photocopieurs pour les différents services
22 – 63	23/09/2022	Ecole de musique – Convention avec l'ALSH des Hauts d'Anjou pour l'éveil musical à Châteauneuf
22 – 64	23/09/2022	Ecole de musique – Convention avec la commune des Hauts d'Anjou pour l'éveil musical à Champigné
22 – 65	26/09/2022	MAIA – Avenant à la convention avec Coordination Autonomie pour la mise à disposition de véhicules
22 – 66	04/10/2022	Recrutement pour l'école de musique : M. Benoît CLERC, à temps non-complet, du 05/10/2022 au 31/08/2023

#### 5. Questions diverses

Madame Geneviève COQUEREAU demande où est situé la MAIA.

Il est précisé que le dispositif MAIA n'existe plus et qu'il a été remplacé par un DAC départemental (Dispositif d'Appui à la Coordination).

Les 2 agents de la MAIA ont été transféré sur ce nouveau dispositif qui n'est plus géré par le Petr du Segréen. Une antenne du DAC existe pour le territoire et est situé au pôle santé de Segré-en-Anjou bleu.

Le secrétaire de séance,  
Nooruddine MUHAMMAD

